

Bilan 2018

Maitre d'ouvrage :

Commune de St Palais du Né

Exploitant :

VEOLIA

Origine de l'eau :

Achat d'eau au Grand Cognac
Eau provenant de 2 puits de l'île
Marteau à Merpins
Captages autorisés

Traitement de l'eau :

Vous êtes alimentés par la
station de traitement de l'île
Marteau sur la commune de
Merpins.
Depuis décembre 2018, le
Grand cognac bénéficie d'une
dérogation préfectorale, pour
une durée de 3 ans, délai
durant lequel le retour au
respect de la limite de qualité
pour les paramètres pesticides
est exigé.

Commune de l'unité de

distribution : 291 habitants

SAINT PALAIS DU NE

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

COMMUNE DE SAINT PALAIS DU NÉ

UNITÉ DE DISTRIBUTION : SAINT PALAIS DU NÉ

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux
Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

DURETE

TH moyen= 32,2 °F
Eau dure

FLUOR

Limite de qualité : ≤ 1,5 mg/l
Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**
Teneur maximale= 0,15 mg/l

NITRATES

Limite de qualité : ≤ 50mg/l
Conforme.
Teneur moyenne= 29,7 mg/l et Teneur maximale = 31,7 mg/l

PESTICIDES

Limites de qualité : ≤ 0,1 µg/l et ≤ 0,5 µg/l pour le total
Non conformité en **atrazine déséthyl déisopropyl** mais la teneur maximale observée (0,26 µg/l) est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 60 µg/l et non conformité en **métolachlore ESA** (1,40 µg/l) et **métolachlore OXA** (0,18 µg/l) mais les teneurs maximales observées sont inférieures aux valeurs sanitaires maximales fixées à 510 µg/l par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).
Pas de risque sanitaire avéré suivant l'avis de l'Anses

TURBIDITE

Référence de qualité : ≤ 2 NFU
Conforme

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires. Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019